

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.102061	
État membre	France	
Numéro de référence de l'État membre		
Région	REUNION	
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Conseil régional de la Réunion Avenue René Cassin - Moufia BP 7190 Hôtel de région Pierre-Lagourgue 97719 Saint-Denis Cedex 9	
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	aide à la continuité territoriale numérique en Outre-mer pour la période 2014-2023	
Base juridique	Arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'approbation du cahier des charges de l'appel à projets «France très haut débit – Continuité territoriale numérique dans les outre-mer»	
Type de la mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification SA.58994	
Durée	13.06.2017 - 31.12.2023	
Secteurs économiques	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	petites et moyennes entreprises	
Budget	Budget annuel: 7 000 000 EUR	
Pour les garanties		
Forme de l'aide	Subvention/Bonification d'intérêts	
Référence à la décision de la Commission		
Si cofinancement par des fonds communautaires		
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Dans les régions ultrapériphériques (article 15, paragraphe 4)	100	

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide  
<https://www.europe-en-france.gouv.fr/aides-d-etat/regimes-d-aide>  
 -